

L'an deux mil huit, le 26 novembre Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Gérard CORVELLER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2008.

Présents : CORVELLER, JAN, PERROT, LE QUERE, LE DANTEC, SENTINIES; LAHAY; JAFFRE; THOMAS, ROUVREAU; SERBON; BERNARD

Excusés : Olivier BOTREL; Stéphane MESTRIC; Marie-Christine QUILLEROU donnant procuration à Fabienne PERROT.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Eliane ROUVREAU

---

**Motion du Conseil : projet de méga-décharge à Plouray**

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet de création d'un Centre d'Enfouissement Technique de déchets industriels sur la commune de Plouray (Morbihan) par la société GDE (Guy Dauphin Environnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Considérant que cette activité peut avoir des effets nocifs sur l'environnement, du fait notamment de son implantation sur le bassin de l'Ellé,
- Considérant que des surfaces agricoles importantes seraient soustraites à la profession
- Considérant que la région Centre-Bretagne n'a pas vocation à recevoir des déchets industriels ou autres en provenance d'autres régions.

Au vue de ces considérations, le Conseil Municipal de Glomel émet un avis défavorable à la création d'un Centre d'Enfouissement Technique de déchets industriels sur la commune de Plouray (Morbihan).

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



G. CORVELLER

Délibération transmise à la Sous Préfecture,

Le 28 novembre 2008.

Le Maire,

G. CORVELLER

